

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE LE VIGAN

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Affiché le
ID : 030-213000409-20230209-0902231-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLANDAS**

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Blandas, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Marc WELLER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Nombre de Conseillers présents : 8

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30/01/2023

Présents : Marc WELLER, Valentin ROBA, Vincent LHOMME, Caroline SERRES, André BARRAL, Merel VAN DER BLIEK, Florent STEINMETZ, Michel GRAZIOLI.

Absent : Fabrice GATY.

A été nommé secrétaire de séance : Vincent LHOMME

OBJET : Demande de Subvention – Société de chasse communale de Blandas.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la société de chasse communale de Blandas en date 08/11/2022, demandant une subvention.

Monsieur le Maire précise que conformément aux instructions réglementaires, le bilan provisoire 2021 a été fourni.

La société de chasse dispose d'un local communal à titre gratuit pour y entreposer des congélateurs. L'électricité de ce local étant payée par la commune, le conseil municipal considère que ce paiement constitue déjà une forme de subvention, à hauteur d'environ 250€ par an.

Ce montant est celui accordé habituellement les années précédentes.

Après délibération et à la majorité des membres présents, dont 7 contre et une abstention, le Conseil Municipal décide pour l'année 2023 de ne pas verser de subvention à la société de chasse communale de Blandas.

Fait et délibéré le mois jour et an susdit.

Le Maire, Marc WELLER



Marc Weller

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.